



15th Colloquy  
15ème Colloque

Council of Europe  
Conseil de l'Europe



Bundesamt für Justiz  
Office fédéral de la justice  
Ufficio federale di giustizia  
Federal Office of Justice



Strasbourg, 27 mars 2002

Coll (2002) 14

**15<sup>ème</sup> COLLOQUE SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LE DROIT EN EUROPE  
"E-JUSTICE : INTEROPÉRABILITÉ DES SYSTÈMES"**

Macolin (Suisse), 3 – 5 avril 2002

---

**Rapport national du Luxembourg**

présenté par :

**Mme Lotty PRUSSEN  
Conseiller à la Cour d'appel**

## STRATEGIES

Le projet eluxembourg : [www.eluxembourg.lu](http://www.eluxembourg.lu)

Le plan d'action eluxembourg se veut être la réponse du gouvernement luxembourgeois aux défis de la société de l'information.

La Commission nationale pour la société de l'information (CNSI) est en charge de la coordination et de l'exécution du programme eluxembourg.

Le projet egouvernement vise à développer et harmoniser l'offre existante d'informations en ligne et de formulaires téléchargeables.

Dans une deuxième phase, l'échange de formulaires sera informatisé pour permettre à l'utilisateur de remplir les formulaires à l'écran et de les envoyer par voie électronique.

Egouvernement poursuit un triple objectif :

- accès facile à l'information de qualité dont dispose l'administration publique dans une première phase
- aider à la réalisation des démarches administratives à distance (« téléprocédures ») dans une deuxième phase
- permettre finalement l'interfonctionnement électronique de tous les acteurs

Les projets suivants ont été adoptés par la CNSI :

Projet LEGILUX : création d'un portail documentaire couvrant le domaine juridique luxembourgeois officiel, textes législatifs au sens large, jurisprudence et autres textes officiels.

Mise en ligne des formulaires de l'Etat, conception, assistance et simplification des procédures administratives.

Site du ministère de l'Economie : information, interaction et transaction autour des missions et des compétences du ministère.

Projet GEIDE de la sécurité sociale : projet visant à améliorer le fonctionnement interne ainsi que la visibilité et la communication vers l'extérieur de l'inspection générale de la sécurité sociale ;

Numérisation des documents entrants, mapping entre les procédures administratives et les procédures électroniques, gestion de projets, centre de documentation.

Juridictions administratives : interactions ( e-mail, forum de discussion échange de conclusions, convocations), informations

Dépôt électronique des déclarations TVA

Stations de travail pour les agents de l'Etat (facilités pour l'organisation des déplacements à l'étranger etc)

Sécurisation des accès : Etude sur la signature électronique

E protex : site protection civile

E-cadastre : informatisation du registre du cadastre, formulaires

Homepage AED : site de l'administration de l'enregistrement et des domaines

Registre national de la population

Circalux : plate-forme électronique de travail pour les groupes de travail des agents de l'Etat

Implémentation de nouvelles facilités informatiques pour la caisse nationale des prestations familiales

Projet de mise en ligne des marchés publics

Site « Webenv » site du ministère de l'environnement avec accès aux informations dans le domaine de l'environnement.

## **Cours et tribunaux de l'ordre judiciaire**

Dans le cadre d'une étude réalisée par une firme externe privée (KPMG), un schéma directeur informatique a été établi aux fins de moderniser les systèmes existants et d'étendre l'informatisation à tous les aspects relatifs aux déroulements des procédures judiciaires. L'interopérabilité pourra être réalisée à partir des sites modernisés et une première avancée dans ce domaine est la communication par e-mail avec un certain nombre d'études d'avocats.

## **CHANGEMENTS DANS L'ORGANISATION DES PROCEDURES**

Les changements requis au niveau législatif et des procédures juridiques et administratives ont trait à l'authentification, à la notification des documents transmis, aux droits d'auteur, à la protection des données et aux responsabilités à mettre en œuvre.

Dans la mesure où les interactions au niveau de la justice sont encore très peu développées les changements ne sont pas encore entamés.

En ce qui concerne les technologies, il importe qu'elles soient fiables, sécurisées et conviviales.

Un accès facile par le biais de portails guidant vers les différents sites ou bases de données constituent l'approche suivie dans le cadre de l'Etat luxembourgeois.

## **STRUCTURES DES DOCUMENTS**

L'architecture générale des sites de l'Etat se fait en quatre groupes dont un portail principal, des portails secondaires, des portails thématiques et les sites des ministères et des administrations.

Des chartes graphique et technique ont été définies de sorte que chaque site respecte les critères fixés en ce qui concerne le design, le layout et les principes de navigation. L'harmonisation des standards technologiques est prévue et chaque site devra se conformer aux choix faits en ce qui concerne les techniques qui peuvent être utilisées pour la réalisation des pages HTML.

Il est prévu une infrastructure technique commune comportant un système rédactionnel (CMS) commun et central, la mise en place d'un moteur de recherche et des logiciels de gestion de forums ou de newsletters, ainsi que des mesures de la fréquentation des différents sites.